

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC

Séance du : 15.12.2015

Présents : Mrs DEBAT Serge, MAUPEU Maurice, PAILHAS Michel, IRIGOYEN Bruno, THUILLER Alain, DHUGUES Jean- Louis, FERRER Alain
Mmes BERTHIER Aline, DUBIE Karine, LEROY Sandrine, SAUX Monique,

Absents excusés : Mrs DUCASSE Christophe, ALEGRET Christian, LEGRAND Clément

Secrétaire : PAILHAS Michel

51. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires **Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor Public.**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatifs aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

DECIDE, par 11 votes pour et 0 abstention,

.De demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et

.D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an d'un montant de 322.03 € brut

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribué à Mme Giral Nicole, receveur municipal,

.De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49 € brut.

Au titre de l'année 2015, il sera versé à Mme Giral Nicole, receveur municipal, la somme de 352.52 € brut au titre de l'indemnité de conseil.

52. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements (diminués de la dette en capital) inscrits au budget de l'année précédente.

Mr le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil de faire application de cet article à hauteur de **43 996,24 €** (dépenses investissements 2015 hors chapitre 16, remboursement d'emprunts).

La répartition des dépenses d'investissement pour 2016 sera la suivante :

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| 2111 - terrains nus | 7 000,00 € |
| 2184-11 – Mobilier | 3 500,00 € |
| 21318-11 - Bâtiment église | 30 000,00 € |
| 2188 – Autres immobilisations | 2 100,00 € |

Chapitre 23 – Immobilisations en cours

| | |
|------------------------------|------------|
| 2313 – 11 – Bâtiments | 1 396,24 € |
|------------------------------|------------|

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Mr le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

53. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions
Demande de subventions pour le FAR voirie 2016

Après exposé de Monsieur le maire concernant les travaux de voirie 2016, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire :

- A présenter une demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FAR voirie 2016. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 180 000,00 € HT.
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

54. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.5 Subventions
Demande de subventions DETR 2016

Dans le cadre des travaux de 2016 sur la commune de Pouyastruc, le conseil municipal autorise Monsieur le maire :

- A présenter des demandes de subventions pour les projets suivants :
 - ✓ Réfection du lavoir communal pour un montant d'environ 15 000,00 € HT
 - ✓ Travaux de voirie et réseaux d'eaux pluviales Rue du Centre pour un montant d'environ 180 000,00 € HT.

A signer tous documents afférents à ces dossiers

55. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.3 Emprunts
Demande d'un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 650 000,00 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de **POUYASTRUC**.

Vu le budget de la commune de **Pouyastruc**, voté et approuvé par le conseil municipal le **14/04/2015** et visé par l'autorité administrative le 24.04.2015 sous le numéro 065-216503698-20150414-2015-15-DE

Vu la proposition commerciale en date du **30 novembre 2015**

Après délibération, décide : à l'unanimité,

Article 1^{er} : La commune de **Pouyastruc** contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne **un emprunt sur ressources BEI de six cent cinquante mille euros** destiné à financer l'**Assainissement Collectif**.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : **Assainissement Collectif**
- Montant du capital emprunté : **650 000 €**
- Durée d'amortissement : **30 ans**
- Type d'amortissement : **Amortissement à capital constant**
- Taux d'intérêts : **Taux annuel de 1,54 %** ; périodicité : **semestrielle**
- Montant de l'échéance : **15 838,33 €**
- Déblocage de l'emprunt prévu : **courant 2^{ème} trimestre 2016**

Article 3 : Frais de dossier : **400,00 €**

Article 4 : La commune de **Pouyastruc** s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat.

Article 5 : La commune de **Pouyastruc** s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces s'y rapportant.

Article 7 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au déblocage des fonds.

56. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.3 Emprunts

Demande d'un prêt à court terme auprès du Crédit Agricole d'un montant de 500 000,00 €.

Le Conseil Municipal de la Commune de **POUYASTRUC**.

Vu le budget de la commune de **Pouyastruc**, voté et approuvé par le conseil municipal le **14/04/2015** et visé par l'autorité administrative le 24.04.2015 sous le numéro 065-216503698-20150414-2015-15-DE

Vu la proposition commerciale en date du **30 novembre 2015**

Après délibération, décide : à l'unanimité,

Article 1^{er} : La commune de **Pouyastruc** contracte auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne **un emprunt à court terme de cinq cent mille euros** destiné à financer les subventions (Agence de l'eau et Conseil Général) et la TVA.

Article 2 : Caractéristiques de l'emprunt

- Objet : **Assainissement Collectif (avance subventions et TVA)**
- Montant du capital emprunté : **500 000 €**
- Durée d'amortissement : **24 mois**
- Type d'amortissement : **remboursement à tout moment sans frais**
- Taux d'intérêts : **Taux fixe : 1,50 % périodicité : à tout moment**
- Déblocage de l'emprunt prévu : **courant 2016**

Article 3 : Frais de dossier : **néant**

Article 4 : La commune de **Pouyastruc** s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat.

Article 5 : La commune de **Pouyastruc** s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Article 6 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces s'y rapportant.

Article 7 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au déblocage des fonds.

57. Objet de la délibération : 7. Finances locales / 7.3 Emprunts

Demande d'un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 150 000,00 €.

Monsieur le maire explique au conseil municipal la nécessité de faire un prêt pour l'aménagement de la rue du Centre.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le maire :

- A faire un prêt auprès du crédit agricole d'un montant de 150 000,00 € au taux de 1,70 % sur une durée de 10 ans,
- A signer tous documents afférents à ce dossier.

58. Objet de la délibération : 5. Institutions et vie politique/5.7 Intercommunalité
Signature d'une convention de mise à disposition de service entre EPCI et la commune de Pouyastruc.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obligation de signer une convention entre la commune de Pouyastruc et la communauté de communes des coteaux de Pouyastruc pour la mise à disposition des employés communautaires pour les 2 ans à venir.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

59. Objet de la délibération : 1. Commande publique / 1.6 Maîtrise d'œuvre
Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'obligation de signer une convention entre la commune de Pouyastruc et le SDE pour la maîtrise d'ouvrage des réseaux secs.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à signer cette convention.

60. Objet de la délibération : Questions diverses

Un élu demande à Monsieur le maire où en est la requête faite à Monsieur Verdier, Président du SPANC concernant l'exonération partielle du titre émis aux abonnés pour 2015-2016.

Monsieur le maire répond qu'il n'a toujours pas reçu de réponse à ce jour et qu'une relance sera faite.

Séance du 15 décembre 2015

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Indemnités de conseil allouées au comptable du Trésor Public.

7. Finances locales / 7.1 Décisions budgétaires

Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget.

7. Finances locales / 7.5 Subventions

Demande de subventions pour le FAR voirie 2016

7. Finances locales / 7.5 Subventions

Demande de subventions DETR 2016

7. Finances locales / 7.3 Emprunts

Demande d'un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 650 000,00 €.

7. Finances locales / 7.3 Emprunts

Demande d'un prêt à court terme auprès du Crédit Agricole d'un montant de 500 000,00 €.

7. Finances locales / 7.3 Emprunts

Demande d'un prêt auprès du Crédit Agricole d'un montant de 150 000,00 €.

5. Institutions et vie politique/5.7 Intercommunalité

Signature d'une convention de mise à disposition de service entre EPCI et la commune de Pouyastruc.

1. Commande publique / 1.6 Maîtrise d'œuvre

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SDE.

Questions diverses

Séance du 15.12.2015

DEBAT Serge

ALEGRET Christian Absent excusé

BERTIER Aline

PAILHAS Michel

LEGRAND Clément Absent excusé

SAUX Monique

THUILLER Alain

DHUGUES Jean-Louis

DUCASSE Christophe Absent excusé

FERRER Alain

LEROY Sandrine

IRIGOYEN Bruno

MAUPEU Maurice

DUBIE Karine